

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 novembre 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue à la salle du conseil, 333, rue Gosford, Inverness, le jeudi 14 novembre à 19 h.

Sont présents : M. Andrew Larochelle
M. Richard Marois
M. Jacques Pelchat

Sont absents : M. Gervais Pellerin
M. Marc Champagne
M. Mario Turcotte

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Yves Boissonneault, maire.
Est également présente Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- **AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal d'Inverness présents, déclarent avoir reçu l'avis de convocation requis pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.

2- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire présente l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

1. Avis de convocation
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Nouvelle entente intermunicipale en service d'ingénierie de la MRC de L'Érable – Adhésion et autorisation de signature
4. Programme de soutien à la coopération intermunicipal – Demande d'aide financière – Nouvelle entente intermunicipale en services d'ingénierie – Autorisation
5. Téléphonie IP hébergée – Regroupement intermunicipal de la MRC de l'Érable – Appel d'offres public – Délégation à la MRC
6. Période de questions
7. Levée de la séance

R-0257-11-2019 Proposé par le conseiller M. Richard Marois

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- **NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE EN SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE L'ÉRABLE – ADHÉSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable propose une nouvelle entente relative à la fourniture de services d'ingénierie;

ATTENDU QUE la durée de l'entente à intervenir est d'une durée de quatre ans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023;

R-0258-11-2019 Proposé par le conseiller M. Andrew Larochelle

QUE la Municipalité d'Inverness confirme sa volonté d'adhérer à l'Entente intermunicipale en fourniture de services d'ingénierie de la MRC de L'Érable, attendu que la majorité des municipalités y adhère, le tout selon les modalités prévues à l'Entente;

D'AUTORISER la directrice générale et/ou maire à signer ladite Entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- PROGRAMME DE SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE EN SERVICES D'INGÉNIERIE – AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités participantes désirent présenter un projet de mise en place d'une nouvelle entente intermunicipale en services d'ingénierie dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

R-0259-11-2019 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE la Municipalité d'Inverness s'engage à participer au projet de nouvelle entente intermunicipale de services d'ingénierie et d'assumer une partie des coûts;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à agir comme organisme responsable du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- TÉLÉPHONIE IP HÉBERGÉE – REGROUPEMENT INTERMUNICIPAL DE LA MRC DE L'ÉRABLE – APPEL D'OFFRES PUBLIC – DÉLÉGATION À LA MRC

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness fait partie du regroupement intermunicipal de la MRC de L'Érable dans le cadre d'un contrat en téléphonie IP hébergée se terminant le 29 février 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 1^{er} mars 2020;

ATTENDU QUE la MRC effectuera un appel d'offres public pour les municipalités membres du regroupement;

R-0260-11-2019 Proposé par le conseiller M. Richard Marois

QUE la Municipalité d'Inverness demeure dans le regroupement intermunicipal en vue du prochain contrat en téléphonie IP hébergée;

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public et à l'octroi du contrat en téléphonie IP hébergée;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 novembre 2019

QUE la durée du contrat à intervenir avec le soumissionnaire retenu soit de trois ans avec option de renouvellement pour deux années supplémentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0261-11-2019 Proposé par le conseiller M. Andrew Larochelle

QUE la séance soit levée 19 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et secrétaire-trésorière